

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce**

Ville de Montréal	Assemblée du 7 avril 2003 Séance(s) tenue(s) le(s) 7 avril 2003 Numéro de la résolution CA03 170090
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

REQUÊTE AU CONSEIL MUNICIPAL — PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ "RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL POUR L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (CO92 03386)"

Il est proposé par Marcel Tremblay
Appuyé par Francine Senécal

De demander au conseil de la ville de Montréal de :

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386)» de manière à augmenter les limites de hauteur de 5,5 mètres à 9,0 mètres à 5,5 mètres à 12,5 mètres, et de densité de 1,5 à 2,0, du côté nord du boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Northcliffe et Bulmer.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2^O du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Les conseillers Saulie Zajdel, Marcel Tremblay et la conseillère Francine Senécal votent pour la proposition.

Les conseillers Jeremy Searle et Marvin Rotrand votent contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

1020992006
R40.012

-

Michael APPLEBAUM

Elaine DOYLE

Président du conseil d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement